

FICHES et ANALYSES



Mai 2021

La Commune de Paris

La Fédération SUD éducation avec l'Union Syndicale Solidaires, a pris diverses initiatives à l'occasion de ces 150 ans : formations syndicales, débats, balades guidées, articles dans la presse syndicale, rassemblements, démarches pour renommer des rues portant le nom de massacreurs de la Commune, participation à des débats, à des émissions de radio, etc. Deux exemples : la publication d'un numéro des Cahiers Les utopiques , consacré à ce sujet : « La Commune, mémoires et horizons » ; notre participation aux initiatives unitaires du 29 mai à Paris (fête populaire et manifestation vers le Mur des fédérés).

150 ans après que retenir de la Commune de Paris ?



La réponse n'est pas simple, parce que le moment n'est pas unique, il est multiple. A Paris, mais pas seulement ; durant les 72 jours du printemps 1871, mais aussi l'année précédente ; au comité central de la Garde nationale et dans les écoles ; au travail et sur les barricades ; internationaliste, tout en reposant initialement sur la défense nationale contre les Prussiens, etc. Multiples aussi, sont les réalisations de la Commune. Il faut y ajouter les décisions qui n'ont pu être mises en application, faute de temps avant son massacre, fin mai.

Le prolétariat fait la révolution, par lui-même, pour lui-même

Avec la Commune, le prolétariat fait la révolution, par lui-même, pour lui-même. C'est la grande différence avec 1789 qui porta (durablement !) la bourgeoisie au pouvoir. Le prolétariat : artisan·es et ouvriers et ouvrières qualifié-e-s du 19^e siècle ne sont pas les ouvrier-ère-s spécialisé-e-s et employé-e-s du 20^e, ni les télétravailleurs, télétravailleuses ou faux auto-entrepreneurs-euses du 21^e. Mais tous et toutes ne vivent, ou survivent, que par leur travail, pas par l'exploitation d'autrui. En 1871, la bourgeoisie était à Versailles, c'est de là qu'elle a reconstitué « la République », après avoir massacré les communeuses et communeux. Leur République n'est pas la nôtre ! Sociale, égalitaire, internationaliste, féministe, laïque et antiraciste : c'est tout cela qu'ils massacrèrent en 1871 et qu'ils rejettent encore aujourd'hui. Mais l'histoire n'est pas finie.

Les décisions et réalisations de la Commune

En 72 jours, dans un contexte de guerre, de siège de Paris, de faim et de misère, contre les tenants de la monarchie ou de l'Empire mais aussi contre la bourgeoisie « républicaine », l'œuvre est considérable ! Surtout, elle illustre la capacité de la classe ouvrière, de notre classe sociale, à prendre les choses en mains. Les barricades, le drapeau rouge, le drapeau noir, Louise Michel... Bien sûr ; mais aussi l'ouvrière Nathalie Lemel et l'ouvrier Eugène Varlin par exemple : quelles leçons ! Présent-e-s dans les débats et sur le terrain, mais sur la base de leurs activités émancipatrices concrètes : les coopératives La ménagère ou La marmite, la chambre syndicale, l'Internationale... La Commune, est celle de toutes les communeuses et tous les communeux !

La Commune de 1871, c'est :

- Un moratoire sur le paiement des loyers et l'annulation des dettes de loyers
- La réquisition de logements vacants
- Des cantines municipales et des ventes publiques de nourriture subventionnée
- L'interdiction des ventes d'objets par les monts-de-piété, organismes de crédit qui s'engraissent sur le dos des pauvres avec des prêts sur gage
- La réquisition des entreprises abandonnées par leurs propriétaires en vue de constituer des coopératives ouvrières
- La réduction de la journée de travail à 10 heures (au lieu de 12 à 14h)
- L'interdiction des amendes patronales et des retenues sur salaires
- L'instauration de cahiers des charges avec indication du salaire minimum dans les appels d'offres
- L'interdiction du travail de nuit dans les boulangeries

- L'union libre par consentement mutuel
- La reconnaissance des femmes non mariées et de leurs enfants
- La gratuité des actes notariaux
- Le droit pour les personnes de nationalité étrangère de voter, d'être élues et représentantes de la Commune
- La suppression du budget des cultes et la séparation des églises et de l'Etat
- L'école laïque et obligatoire, pour les filles et les garçons.
- L'égalité salariale entre hommes et femmes effective pour les enseignantes et enseignants, prévue plus globalement

Tout cela, ne vient pas de rien : l'organisation autonome des travailleuses et des travailleurs, notamment à travers l'Association internationale des travailleurs (la Première internationale), les clubs et les diverses associations ouvrières en sont le terreau.

Des « fédérés » à Se fédérer...

Marx disait que le grand acquis de la Commune est « *d'avoir démontré qu'il ne servait à rien au prolétariat de vouloir conquérir le pouvoir d'État pour le mettre à son service mais qu'il fallait inventer autre chose* ». Cherchons-nous les solutions dans le cadre établi par les pouvoirs institutionnels fondés sur la délégation ou commençons-nous à penser et agir en dehors de ce cadre ? Non pour créer des îlots sans perspective mais bien pour inventer, créer, forger dans nos luttes d'aujourd'hui la société de demain.

Les débats internes de la Commune nous interpellent aussi : la réaction de « la minorité » après la mise en place d'un Comité de salut public pointe bien des éléments qui seront ô combien d'actualité dans des révolutions ultérieures. Nous avons besoin d'analyser, de comprendre, de ne pas oublier, mais de ne pas mythifier non plus. Inventer et pratiquer la démocratie à grande échelle oblige sans doute à imaginer des solutions différentes et complémentaires, selon qu'on parle du collectif de travail, de communes fédérées, d'une production sur le plan national ou encore de l'utilisation des richesses naturelles. Si l'assemblée générale est le principe de base, comment en assurer l'émanation dès lors qu'il s'agit de se fédérer ? Mandats impératifs, contrôlés, révocatoires, vote ou consensus...

Faut-il qu'une majorité l'emporte sur une minorité ? Ne vaut-il pas mieux fédérer, travailler toutes et tous à la recherche de positions et décisions consensuelles, qui ne sont pas forcément synonymes de plus petit dénominateur commun ? Fédérer est aussi un besoin pour l'ensemble des forces de notre classe sociale : dans la période de création de la Première internationale, donc aussi de la Commune, les différentes formes de groupements du mouvement ouvrier étaient partie prenante, à égalité, de la dynamique émancipatrice. N'y a-t-il pas là matière à réflexion ?

De la Commune aux Communs

Les Communs devraient être tout ce dont on a besoin pour vivre en société ; sur le plan matériel, mais aussi intellectuel, culturel. Le champ est vaste, bien au-delà des services publics ou de ce qu'il en reste. Il nous faut retravailler ce sujet, oser de nouvelles définitions, de nouvelles propositions : par exemple, l'alimentation, dans toute sa dimension, devrait être un « commun ». Mais au-delà de la définition, ce qui importe aussi, c'est la manière dont cela fonctionne. Des « communs » décidés et gérés par une élite, ça ne fait pas rêver ; d'une certaine manière ça a été testé. La démocratie directe, l'autogestion, le double pouvoir entre institutions et collectifs librement associés sont des éléments indispensables. En cela, à sa manière et toujours sans enjoiver, la Commune de Paris nous montre une voie.

Les 200 ans de Napoléon ou les 150 ans de la Commune ?

Le gouvernement français a célébré le bicentenaire de la mort de Napoléon. Antirépublicain, impérialiste, rétablissant l'esclavage dans les colonies, Napoléon est aussi le signataire du Concordat qui lie les religions et l'État. Il est vrai que pour Napoléon « *Nulle société ne peut exister sans morale, et il n'y a pas de bonne morale sans religion. Il n'y a donc que la religion qui donne à l'État un appui ferme et durable* ».

Macron s'est aussi revendiqué comme s'inscrivant dans la suite de la III^e République ; celle qui a écrasé la Commune dans le sang, les déportations, l'exil. 22 ans avant la Commune, Thiers déclarait « *Qu'on ferme les écoles normales, que le curé de la paroisse se charge de l'instruction primaire. Aussi bien il apprendra toujours au peuple qu'il a plus besoin de moralité que de savoir* ».

Au contraire, le 2 avril 1871, la Commune décrétait :

La Commune de Paris, Considérant que le premier des principes de la République française est la Liberté ; Considérant que la liberté de conscience est la première des libertés ; Considérant que le budget des cultes est contraire au principe, puisqu'il impose les citoyens contre leur propre foi ; Considérant, en fait, que le clergé a été le complice des crimes de la monarchie contre la liberté, Décrète :

Article I^{er} : L'Église est séparée de l'État.

Article II : Le budget des cultes est supprimé.

Article III : Les biens dits de mainmorte, appartenant aux congrégations religieuses, meubles et immeubles, sont déclarés propriétés nationales.

Article IV : Une enquête sera faite immédiatement sur ces biens, pour en constater la nature et les mettre à la disposition de la nation.

Liberté de conscience ; séparation de l'Église et de l'État ; suppression du budget des cultes ; école laïque, gratuite et obligatoire, école aussi pour les filles, enseignement professionnel pour les garçons et les filles : 11 ans avant Jules Ferry, 34 ans avant la loi de 1905.

Le clergé soutint la répression versaillaise. Après le massacre, l'Assemblée nationale vota une loi en vue d'édifier à Montmartre, à l'endroit même d'où était partie la Commune de Paris le 18 mars 1871, une basilique expiatoire, « dédiée au Sacré-Cœur de Jésus ». En juillet 1874, cette construction fut déclarée « d'utilité publique » : c'est le Sacré-Cœur. Les Versaillais de 2020 l'ont classé « monument historique ».

Chronologie

1870 : la guerre, le siège de Paris et le début du mouvement révolutionnaire

7 juillet : déclaration de guerre de la France à la Prusse.

7 août : Paris est en état de siège.

8-9 août : manifestations populaires contre l'Empire.

2 septembre : défaite de Sedan. Capitulation de l'armée de Mac Mahon. Napoléon III est prisonnier.

4 septembre : le Palais-Bourbon est envahi par les manifestants. Proclamation de la République à l'Hôtel-de-Ville de Paris. formation du gouvernement de la Défense nationale, présidé par le général Trochu.

5 septembre : formation du Comité central des vingt arrondissements, issu des comités de vigilance formés dans les arrondissements.

15 septembre : la première affiche rouge, signée par les membres du comité central des vingt arrondissements, réclame la guerre à outrance et la levée en masse dans les départements. Échec des négociations Bismarck-Jules Favre à Ferrières.

18 septembre : blocus de Paris. La capitale est encerclée par 180 000 Prussiens.

28 septembre : capitulation de Strasbourg.

7 octobre : départ de Gambetta en ballon : il gagne Tours où se trouve la délégation du gouvernement et commence à organiser des armées de secours pour Paris.

27 octobre : le maréchal Bazaine, hostile à la République, livre son armée aux Prussiens et capite à Metz.

28/30 octobre : échec de la tentative de sortie du Bourget.

31 octobre : journée insurrectionnelle blanquiste¹-jacobine² à Paris. Flourens et ses tirailleurs de Belleville prennent l'Hôtel de Ville, perdu dans la soirée.

¹ L'ensemble de pratiques et de doctrines que l'on qualifie de blanquiste apparaît dans le contexte de la révolution industrielle, dans la première partie du XIXème siècle. Cette période est caractérisée par un développement économique et industriel qui accroît la misère des populations laborieuses, notamment urbaines. Comme le socialisme, le blanquisme voit cette condition comme résultante d'une organisation sociale injuste, que l'on peut changer par l'action politique. Cette analyse sociale est basée sur l'idée de lutte de classe, elle ouvre donc la possibilité à l'action politique des prolétaires pour son renversement. Le blanquisme est avant tout une doctrine d'action qui fournit un modèle d'organisation et d'action politique en vue de la révolution. Plus que par une analyse fine des rapports sociaux, cette idée politique réunit ses adeptes autour d'une certaine conception de l'action politique qui met au premier plan la croyance en l'efficacité de l'action résolue des militants. Le blanquisme est un avant-gardisme. Pour les individus qui se rattachent à cette école politique, le travail préparatoire et l'initiative révolutionnaire incombent à une minorité consciente. Le cadre qui doit organiser ceux-ci est la société secrète. La société secrète blanquiste doit organiser de façon disciplinée ses membres pour déclencher le moment venu l'insurrection. La tradition politique dont les blanquistes sont les héritiers est jacobine, le modèle du gouvernement révolutionnaire est inspiré par le gouvernement du Comité de Salut Public. Cette vision de l'action politique révolutionnaire est partiellement mise en pratique sous la Commune, les blanquistes se rangeant alors aux côtés de la majorité constituée des républicains jacobins et des Internationalistes autoritaires pour mettre en place un Comité de Salut Public.

² Lors des états généraux, en mai 1789, des députés bretons se concertent avant les réunions. En octobre 1789, le club breton rejoint Paris, comme l'Assemblée qui, elle, suit le roi, forcé de quitter Versailles par la pression populaire, la Marche des femmes. Le club s'installe dans le couvent des dominicains, dits « jacobins », rue Saint-Honoré, à proximité de l'Assemblée, qui siège à la salle du Manège des Tuileries. Devenu « Société des amis de la Constitution », le club devient un laboratoire politique. Les membres appartiennent à l'élite intellectuelle et libérale et à la bourgeoisie ; ce sont des révolutionnaires modérés comme Duport, Barnave, Sieyès et La Fayette... Des dissensions paraissent rapidement. Les plus modérés fondent un club plus fermé à l'initiative de La Fayette. Siégeant en l'église des Cordeliers, la « Société des Amis des droits de l'homme et du citoyen » ou Club des Cordeliers, rassemble, en avril 1790, l'aile gauche des Jacobins : Danton, Marat, Hébert, Desmoulins... Son radicalisme se traduit par l'admission, dès la naissance du club, des femmes et des « citoyens passifs », exclus du droit de vote par le suffrage censitaire masculin, et par des séances publiques afin de rester en contact avec les travailleurs et les plus démunis. Les jacobins réagissent par une vigoureuse impulsion démocratique. Les séances deviennent publiques en octobre 1791. L'influence passe à Brissot, Pétion, Sieyès, Grégoire et surtout à Robespierre qui, par la puissance de ses discours, exerce bientôt une mainmise totale. À partir de l'été 1793, le réseau des clubs jacobins supplante tous les autres. Hiérarchisé depuis Paris, il exerce une hégémonie sur l'ensemble du territoire, à la fois instrument de surveillance, police politique et instrument de mobilisation de l'opinion. À la chute de Robespierre, le club est fermé, puis dissous le 22 brumaire an III (12 novembre 1794). De nos jours le terme « jacobinisme » est souvent utilisé comme synonyme de centralisme de l'Etat, d'une concentration de l'exercice des pouvoirs à Paris.

1^{er} novembre : arrestations parmi les insurgés, malgré les promesses faites.

3 novembre : un plébiscite confirme à Paris les pouvoirs du gouvernement de la Défense nationale.

5/7 novembre : élection des municipalités d'arrondissement.

2/3 décembre : dislocation de la 1^{ère} armée de la Loire, à Patay et Artenay. Orléans est repris par les Prussiens.

3 décembre : échec de la tentative de sortie de Champigny.

21/22 décembre : échec de la seconde tentative de sortie du Bourget.

1871 : la fin de la guerre et la Commune

5 janvier : début du bombardement de Paris par les Prussiens.

6 janvier : la deuxième affiche rouge du Comité central des vingt arrondissements appelle à la lutte à outrance et à la formation de la Commune.

3/17 janvier : défaites des armées de Gambetta dans le Nord, sur la Loire et dans l'Est.

18 janvier : Guillaume II, roi de Prusse est proclamé empereur d'Allemagne à Versailles, dans la galerie des glaces du château.

19 janvier : échec des tentatives de sortie de Buzenval et de Montretout. Défaite de l'Armée du Nord à Saint-Quentin.

21 janvier : des gardes nationaux libèrent Flourens, détenu à Mazas, et d'autres détenus arrêtés après le 31 octobre 1870. Flourens est réinstallé à la mairie de Belleville.

22 janvier : échec d'une tentative insurrectionnelle place de l'Hôtel-de-Ville. Une fusillade fait cinq morts parmi les manifestants. Le général Vinoy dirige la répression.

28 janvier : signature de l'armistice.

29 janvier : défaite de l'Armée de l'Est, dont les débris passent en Suisse.

8 février : élection de l'Assemblée nationale : 36 des 43 députés de la Seine sont des républicains hostiles à la capitulation. En revanche, au plan national, la majorité royaliste est écrasante : 400 monarchistes, 200 républicains et une trentaine de bonapartistes.

15 février : constitution provisoire de la Fédération de la Garde nationale³.

³ Crée spontanément à la veille de la prise de la Bastille, LA Garde nationale est composée de citoyens volontaires en armes. Elle est institutionnalisée en juillet 1789 sous le commandement de La Fayette. Réorganisée en 1795, la Garde parisienne est vaincue par Bonaparte, puis supprimée. En 1814, il la constitue avec la bourgeoisie ; en 1815, avec les classes populaires (fédérés). Licenciée par Charles X en 1827, elle se reconstitue spontanément pendant les journées révolutionnaires de 1830 et, de nouveau, placée sous le commandement de La Fayette. Remodelée par Louis-Philippe, elle devient l'un des fondements du régime. Recrutée parmi les citoyens de 20 à 60 ans payant un impôt foncier, elle est sous les ordres du ministre de l'Intérieur et des préfets ; ses officiers sont élus. Si elle participe parfois aux insurrections sociales et républicaines, elle les réprime plus souvent (Paris, juin 1832 et juin 1834). En 1848 la milice parisienne refuse de se battre pour le roi Louis-Philippe,

17 février : à Bordeaux, où s'est déplacée l'Assemblée nationale, Adolphe Thiers est désigné comme chef du pouvoir exécutif de la République française.

24/26 février : manifestations des gardes nationaux à la Bastille.

26 février : signature, à Versailles, des préliminaires de paix qui prévoient la perte de l'Alsace-Lorraine.

1^{er} mars : les préliminaires de paix sont ratifiés par l'Assemblée nationale réunie à Bordeaux par 546 voix contre 107. Les monarchistes dominent cette Assemblée.

1^{er}/3 mars : les Allemands entrent à Paris et occupent les Champs-Élysées. Les Parisiens, qui ont voté massivement pour des députés républicains hostiles à la paix, vivent la signature de l'armistice et l'occupation des troupes prussiennes comme une humiliation.

3 mars : le général d'Aurelle de Paladines, accusé par les républicains d'être responsable de la défaite de la 1^{ère} armée de la Loire, est nommé, par le gouvernement, commandant de la Garde nationale. L'Assemblée nationale supprime l'indemnité due à la Garde nationale (30 sous par jour). A Paris, celle-ci est composée d'au moins 180 000 hommes, issus de la petite bourgeoisie et du monde ouvrier.

Le 6 mars, le nouveau gouverneur militaire de Paris, le général bonapartiste Joseph Vinoy, suspend six journaux révolutionnaires et ferme les clubs⁴.

7 mars : retour au fonctionnement antérieur du Mont-de-Piété (par exemple, annulation de la possibilité de récupérer les biens utiles mis en gage jusqu'à une valeur de 15F).

10 mars : abrogation du moratoire des loyers et des effets de commerce. 150 000 Parisien.es se voient exposés à la faillite ou à des poursuites. L'Assemblée décide de quitter Bordeaux, non pas pour Paris mais pour Versailles, la ville royale !

10/15 mars : constitution du Comité central de la Garde nationale⁵.

17 mars : un conseil des ministres, présidé par Thiers au Quai d'Orsay, décide de faire enlever les canons qui assuraient la défense de Paris lors du siège, à Montmartre et Belleville, et de faire ensuite arrêter les principaux meneurs révolutionnaires

18 mars : début de l'insurrection communaliste. Échec de l'enlèvement des canons (qui avaient été financés par une souscription des Parisiens et mis hors de portée des Prussiens) à Montmartre et Belleville. La troupe fraternise avec les insurgé·es. Les généraux Lecomte et Clément Thomas (on reproche à ce dernier d'avoir participé à la répression de 1848) sont

précipitant ainsi sa chute. Sous la II^e République elle se démocratise, admettant tous les citoyens de 20 à 60 ans. Des difficultés éclatent entre ses membres ouvriers et bourgeois, mais elle réprime les mouvements sociaux de juin 1848. Elle ne participe pas au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, le 2 décembre 1851, et elle est mise en disponibilité par un décret de janvier 1852, puis appelée à l'activité en 1870 pour la surveillance des fortifications de Paris lors de la guerre franco-allemande.

⁴ Certaines chronologies mentionnent ces faits au 11 mars.

⁵ Organisme républicain créé par les gardes nationaux fédérés au sein de la « Délégation des vingt arrondissements de Paris ». Comprenant une assemblée générale, un cercle de bataillon, un conseil de légion et un Comité central, la Fédération républicaine de la Garde nationale préconise l'instauration d'une République démocratique et sociale. Parmi les membres du Comité central de la Garde nationale, qui s'installe place de la Corderie, on trouve Arnould, Bergeret, Chauvière, Varlin.

fusillés. Les « autorités » évacuent Paris et le Comité central de la Garde nationale s'installe à l'Hôtel-de-Ville.

19 mars : proclamation de la Fédération (d'où le nom de « fédérés ») de la Garde nationale. Le Comité central de la Garde nationale annonce des élections communales.

19/24 mars : échec des négociations entre les maires d'arrondissement et députés de Paris, d'une part, et le Comité central de la Garde nationale, d'autre part, pour éviter la guerre civile. Les maires de Paris sont accueillis par des huées à l'Assemblée nationale.

22 mars/4 avril : mouvements communalistes en province : notamment à Lyon (22-25 mars), à Marseille (23 mars-4 avril), à Narbonne (24 mars), à Toulouse (24-27 mars), à Saint-Étienne (24-28 mars), au Creusot (26 mars).

26 mars : élections de la Commune de Paris. 229 000 votants sur 485 000, sachant qu'une centaine de milliers de bourgeois ont fui Paris.

27 mars : installation de la Commune de Paris. Référence à la Commune insurrectionnelle qui renversa la royauté, le 10 août 1792.

28 mars : proclamation, à l'Hôtel-de-Ville, de la Commune de Paris. Parmi les élus : 25 ouvriers, 12 artisans, 12 journalistes, 3 médecins, 2 peintres... Une majorité de jacobins (Charles Delescluze...) et de blanquistes (Raoul Rigault), une minorité pour la révolution sociale (Eugène Varlin...) et des indépendants (Jules Vallès et Gustave Courbet).

29 mars : La Commune nomme dix commissions. Abolition de la conscription et des armées permanentes. Remise des trois derniers termes de loyers et suspension des ventes au Mont-de-Piété. La proclamation de la Commune soulève un jaillissement de joie au sein du peuple : bals et flonflons en place de Grève... Mais aussi, plusieurs dizaines de clubs révolutionnaires s'ouvrent dans Paris et en particulier dans les « granges à corbeaux » (nom donné aux églises). 70 journaux sont créés : Le réveil (Delescluze) Le cri du peuple (Vallès), Le mot d'ordre (Rochefort) ; Le Père Duchesne (Vermesch, en résurgence au journal révolutionnaire d'Hébert lors de la révolution de 1789), etc.

La Commune va proclamer la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'instruction gratuite laïque et obligatoire pour les garçons et les filles, la gratuité de la Justice, la suppression de toute distinction entre les enfants légitimes et naturels... Mais pas le droit de vote des femmes... Elle ne touche pas à la journée de travail et surtout elle ne s'empare pas de la Banque de France et de son or, se privant ainsi d'une arme stratégique dans sa lutte contre les Versaillais.

28 mars : adoption du drapeau rouge et du calendrier révolutionnaire.

2 avril : séparation de l'Église et de l'État. Offensive surprise des versaillais à Courbevoie.

3/4 avril : échec des tentatives de sortie des fédérés sur Rueil, Bougival et Châtillon. Flourens et Duval, faits prisonniers, sont fusillés sans jugement.

6 avril : en riposte à cette exécution, la Commune vote le décret des otages. Mac Mahon est nommé commandant en chef de l'armée de Versailles. Celui qui a été défait à Sedan par les

armées prussiennes, dirige l'armée Versaillaise qui assiège la Commune et qui compte 130 000 hommes. Cette armée contre-révolutionnaire a bénéficié de la libération anticipée de 60 000 prisonniers, accordée à Thiers par Bismarck, pour briser le soulèvement parisien. Toutefois, peu certain que ces 60 000 soldats aient envie de repartir au combat contre les fédérés (Pierre Denfert Rochereau⁶, par exemple, va refuser de participer à la curée), Thiers va recruter dans les campagnes en jouant sur la peur de la « canaille rouge ». Les communard·es ne peuvent plus aligner que 20 000 fédéré·es.

11 avril : début des opérations menées par l'armée de Versailles. Constitution de l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés.

12 avril : décret sur les échéances : toutes les poursuites sont suspendues.

16 avril : décret sur la réquisition des ateliers abandonnés. Mais peu d'ateliers en bénéficieront.

17 avril : moratoire des effets de commerce.

19 avril : vote par la Commune de la Déclaration au peuple français.

24 avril : réquisition des logements vacants.

27 avril : décret interdisant dans les ateliers le système des amendes et des retenues sur salaires.

28 avril : publication de l'Appel au peuple des campagnes. Interdiction du travail de nuit dans les boulangeries. Formation d'une commission pour organiser l'enseignement laïque, primaire et professionnel.

30 avril : démission de Cluseret, délégué à la Guerre, remplacé par le colonel Louis Rossel. Elections municipales en France, victoires républicaines.

1^{er} mai : création par la Commune d'un Comité de salut public. Contre l'avis des minoritaires.

7 mai : dégagement gratuit des objets d'une valeur inférieure à 20 francs, déposés au Mont-de-Piété.

9 mai : prise du fort d'Issy par les versaillais.

10 mai : démission de Rossel, remplacé le lendemain par Delescluze.

15 mai : Appel de la Commune aux grandes villes de France. Sécession de la minorité de la Commune qui refuse les dérives autoritaires du comité de salut public.

16 mai : La colonne Vendôme, symbole du bonapartisme, est abattue. Plus tard, Courbet qui a dénoncé ce « monument de barbarie » sera condamné à payer 300 000 francs-or !

19 mai : décret de laïcisation de l'enseignement.

21 mai : les troupes de Versailles entrent dans Paris par la porte de Saint-Cloud (Porte du point du jour, non gardée !?). Delescluze lance un appel à la Résistance.

⁶ Officier supérieur qui a dirigé la défense de Belfort en 1870.

21/28 mai : la Semaine sanglante ; des milliers de communard·es sont exécuté·es, sans jugement. Massacres et incendies. les otages sont exécutés. Dernières barricades dans l'est de Paris.

29 mai : reddition du fort de Vincennes, qui était aux mains des communards mais n'avait pas participé à la guerre civile. Plusieurs officiers sont fusillés.

Juin : mise en place des conseils de guerre.

28 novembre : exécution de Rossel, de Ferré et du sergent Bourgeois du 45ème de ligne au camp de Satory.

Les combats des barricades auraient fait 4 000 tué·es (877, côté des Versaillais). Il y eut des exécutions de la responsabilité des insurgé·es : une centaine de fusillés par les blanquistes, 2 généraux, 4 ecclésiastiques le 24 mai, 5 prêtres dominicains le 25 mai, et une cinquantaine de personnes à Belleville le 26 mai... C'est hors de proportions avec celles commises par l'armée versaillaise. La progression lente et méthodique de cette armée avait permis à des « liquidateurs » de tuer méthodiquement les « suspects ». Une vingtaine de « cours prévôtales » jugent à la hâte et font fusiller femmes et hommes pris les armes à la main. De longues files de prisonnier·es sont conduites vers les prisons de Versailles ; le général marquis de Gallifet repère les hommes aux cheveux gris et les fait fusiller dans le fossé, les accusant d'avoir déjà participé aux émeutes de juin 1848. 147 fédérés furent fusillés au Père Lachaise, où ils furent ensevelis dans une fosse commune avec un millier de cadavres. Le mur n'existe pas. On parle de 20 000 tués par les versaillais⁷. 38 000 arrestations, 50 000 jugements par les tribunaux militaires, sans compter les proscrit·es et exilé·es (Edouard Vaillant) et déporté·es. (10 000 dont Louise Michel). Des historien·nes pensent que Thiers s'est délibérément enfui (avec tous les « corps constitués »), de Paris à Versailles, pour mieux préparer une reconquête militaire de la ville ; stratégie qu'il avait testée, à Lyon, lors de la seconde révolte des Canuts (1834), et proposée en février 1848 quand il était ministre de Louis Philippe et en juin 1848 comme membre de la commission exécutive de la IIème République. Cette reconquête offrit à la bourgeoisie républicaine l'occasion de se débarrasser de la « question sociale » pour une longue période historique.

1872 et ensuite

14 mars : dissolution générale des gardes nationales. Loi Dufaure interdisant l'affiliation à l'Internationale (Association internationale des travailleurs).

3 mai : départ du premier convoi de déporté·es pour la Nouvelle-Calédonie.

29 septembre : arrivée à Nouméa de ce convoi.

⁷ Chiffrage qui fait débat entre les historien·nes, le minimum serait 17 000.

30 janvier 1875: l'amendement Wallon, voté à une voix de majorité, permet l'instauration de la République.

Février et mars 1876 : les élections donnent une forte majorité aux républicains à l'Assemblée nationale.

3 mars 1879 : vote d'une loi d'amnistie partielle.

23 mai 1880 : première commémoration de la Commune, au mur des Fédérés.

11 juillet 1880 : vote de la loi d'amnistie pleine et entière.

1971 : centenaire de la Commune, qui donne lieu à des célébrations empruntes d'un vif esprit de concurrence entre organisations politiques s'y référant.

2021 : à Paris, toujours pas une seule station de métro portant le nom de Commune de Paris